



AVENANT N°2

A LA CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE ET DE FINANCEMENT N° Z210412CO POUR L'ACQUISITION D'UNE STATION D'ALIMENTATION EN GAZ NATUREL VEHICULE (G.N.V)

Préambule

La Métropole Aix-Marseille-Provence, dans son plan de décarbonation du parc, a retenu de migrer une partie de ses véhicules poids lourds les plus énergivores vers le Gaz Naturel Véhicule (GNV) afin de diminuer son empreinte environnementale et opérer des économies financières sur le long terme.

Afin d'approvisionner en carburant les futurs véhicules techniques GNC et en l'absence de station-service publique dans la zone d'exploitation de ces véhicules, il est apparu nécessaire de créer des installations d'approvisionnement.

Ainsi, par délibération de son conseil n° MOB 002 9272/20 en date du 17 décembre 2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé, par avenant n°7 la mise en place d'une délégation de maîtrise d'ouvrage de la Métropole vers la RDT pour la réalisation de deux stations de GNV pour les véhicules poids lourds de la collecte et de la propreté des ordures ménagères.

Par délibération n° TCM 023-9565/21/BM la convention n°Z210412CO de maîtrise d'ouvrage pour la construction de deux installations de distribution de gaz naturel véhicules (GNV) a été formalisée et approuvée.

Puis, par délibération n° TCM-020-11982/22/BM du 30 juin 2022 la Métropole a approuvé l'avenant n°1 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de financement pour l'acquisition de deux stations d'alimentations en GNV. Le projet de station-service au sud a été abandonné en raison d'une occupation illégale du terrain par l'avenant n°1.

Au regard de la reprise par la RTM des activités confiées antérieurement à la RDT13 dans le cadre de la création d'une régie unique de transports à compter du 1^{er} janvier 2024, il convient d'approuver par avenant le transfert au bénéfice de la RTM du mandat de maîtrise d'ouvrage confié initialement par la Métropole à la RDT13.

Par ailleurs, et suite à l'attribution des marchés de travaux, il convient par le présent avenant également d'ajuster le coût du projet et de recalculer le calendrier prévisionnel de l'opération.

ARTICLE 1 - MODIFICATION DES CO-CONTRACTANTS

ENTRE :

La Métropole Aix-Marseille-Provence, dont le siège social est sis 58, boulevard Charles Livon à Marseille (13 007)
Représentée par Madame Martine VASSAL,

Ci-après désignée « Métropole » ou « Le maître d'ouvrage »

d'une part,

ET :

La Régie Départementale des Transports des Bouches-du-Rhône, dont le siège social est sis 6, rue Ernest Prados - Le Pont de l'Arc – AIX-EN-PROVENCE (13 090),
Représentée par Monsieur Paul SILLOU, Directeur Général
Ci-après désignée « RDT 13 » ou « Le mandataire »

et modifié comme suit :

ENTRE :

La Métropole Aix-Marseille-Provence, dont le siège social est sis 58, boulevard Charles Livon à Marseille (13 007)
Représentée par Madame Martine VASSAL,
Ci-après désignée « Métropole » ou « Le maître d'ouvrage »

d'une part,

ET :

La Régie des Transports Métropolitains (RTM), établissement public à caractère industriel et commercial dont le siège social est situé à Marseille, 79 boulevard de Dunkerque représentée par son Directeur Général Hervé Beccaria désigné à l'effet des présentes par Délibération du Conseil d'Administration du
Ci-après désignée par les mots : la "RTM", la « Régie », le "Mandataire",

ARTICLE 2 – ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE

La nouvelle répartition des prix après attribution des marchés de travaux est désormais établie sur **un montant de 1 521 789 € HT** dans le cadre de l'aménagement d'une station-service GNV au Nord de Marseille.

L'annexe 1 initiale correspondant à la décomposition de l'enveloppe financière prévisionnelle est modifiée pour tenir compte du cout consolidé après attribution des marchés de travaux.

Ce montant inclut une rémunération forfaitaire de la RDT 13 dans le cadre de sa mission de Maîtrise d'ouvrage déléguée, le remboursement de certains frais ainsi que le financement du projet de conception-réalisation (conception et travaux).

Les annexes de l'avenant n°1 1A, 2A et 3A sont remplacées par les annexes suivantes :

- Annexe n°1B : Décomposition de l'enveloppe financière prévisionnelles
- Annexe n°2B : Plan de financement et échéancier prévisionnel des dépenses
- Annexe n°3B : Planning prévisionnel.

ARTICLE 3 – DELAIS

La date limite de mise en service de l'équipement sur le Nord est fixée **au maximum au 31 octobre 2024** si les délais d'instruction de la Métropole concernant la validation des pièces des dossiers nécessaires à la procédure sont inférieurs ou égaux à 3 mois.

ARTICLE 4 – DISPOSITIONS EN VIGUEUR

Toutes les autres dispositions demeurent en vigueur et s'appliquent à la RTM

Fait en 3 exemplaires, à Marseille, le :

Pour la RTM

Le Directeur Général

Hervé BECCARIA
[SIGNATURE ET CACHET]

Pour MAMP

La Présidente et par
délégation

Le Vice-Président

Roland MOUREN
[SIGNATURE ET CACHET]

ANNEXE 1B - DECOMPOSITION DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE TOTALE

		Montant HT
I - REMUNERATION DU MANDATAIRE		
1 - Phase préparation	Montant forfaitaire	600,00 €
2 - Phase Suivi Maitrise d'œuvre & travaux	Montant forfaitaire	14 400,00 €
Total REMUNERATION DU MANDATAIRE		15 000,00 €

II - ETUDES ET REALISATION DE L'OPERATION		Station NORD (HT)
A-PREPARATION Contrôle technique CSPS, géomètre, études géotechniques, conformité ICPE, étude réglementaire installation GNV, essais, AMO...		37 702 €
B1-MAITRISE d'OEUVRE Esquisse Avant-projets (AVP, APD, APS) Assistance à la passation du contrat d'équipement et à l'élaboration des demandes d'autorisations administratives (ACT) Etude d'exécution et examen de la conformité au projet (EXE) Direction exécution des travaux (DECT) Ordonnancement, pilotage et coordination équipement (OPC) Assistance à la réception en période parfait achèvement (AOR)	Estimation prévisionnelle 8 % du montant total des travaux	49 035 €
B2-REALISATION DES TRAVAUX & EQUIPEMENTS Réalisation des études d'exécution et synthèse Fabrication et pose du dispositif de charge rapide GNV complet Mise en service de l'ouvrage et entretien (visite périodique réglementaire) jusqu'à la garantie de parfait achèvement	Estimation prévisionnelle des travaux de la station GNV (Nord)	1 420 052 €
POSTE B-Répartition REALISATION DU DISPOSITIF DE CHARGE RAPIDE GNV STATION NORD		1 506 789€

MONTANT TOTAL DE L'ENVELOPPE FINANCIERE (I + II)	1 521 789,00 €
---	-----------------------

ANNEXE 2B - PLAN DE FINANCEMENT ECHEANCIER PREVISIONNELS DES DEPENSES

	2022			2023												2024						2025				
	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	X
	Oct	Nov	Dec	Janv	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Dec	Janv	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov
Phase A PREPARATION																										
Rémunération du mandataire																										
Remboursement des frais																										
Phase B1 "Maitrise d'œuvre" Station Nord																										
Publicité et procédure marché (MOE)																										
Phases MOE (Esq, AVP,PRO,...)																										
Dossiers administratifs																										
Suivi fabrication/pose /opération parfait achèvement																										
Phase B2 "Equipement" Station Nord																										
Publicité et procédure marché																										
Fabrication et pose de l'installation de charge rapide GNV et mise en service																										
Entretien (visite périodique) jusqu'à la date de garantie de parfait achèvement (12 mois après réception)																										

ANNEXE 3B - PLANNING PREVISIONNEL

Phase A PREPARATION	Début	Fin
Date notification Mandat		Mars 2021
Date notification Avenant N°1		Juin 2022
Annonces et publicité marché MOE (lancement, publicité ouverture des offres, attribution) Notification marché MOE		Octobre 2022
Date notification Avenant n°2		Juin 2024

Phase B "MAITRISE D'OEUVRE"	Début	Fin
Esquisse Avant-projets (AVP, APD, APS) Assistance à la passation du contrat d'équipement et à l'élaboration des demandes =		31 Juillet 2023
Direction exécution des travaux (DECT) Ordonnancement, pilotage et coordination équipement (OPC)		31 octobre 2023
Etude d'exécution et examen de la conformité au projet (EXE)		31 décembre 2023
Assistance à la réception en période parfait achèvement (AOR)		30 novembre 2025
Phase B "EQUIPEMENT" Station Nord	Début	Fin
Notification marché « Equipement »		31 décembre 2023
Réalisation des travaux d'installation de la station GNV Nord		31 octobre 2024
Entretien (contrôle périodique) jusqu'au		30 novembre 2025